

À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° 116

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le **11 octobre 2022 à 19 h 30**, au Pavillon Wilson situé au 4b de la rue Principale, à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1	Adresse civique :	146 Route 201
	Numéro de cadastre :	2 045 218
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none">• Diminuer la marge avant d'une serre agricole à 6,20 mètres au lieu de 15 mètres . Afin de rendre conforme l'implantation de la serre agricole au règlement de zonage n° URB 300.
2	Adresse civique :	36 rue Germain-Méhot
	Numéro de cadastre :	2 380 004
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none">• Diminuer l'implantation du système de filtration et du chauffe-eau à 0 mètre de la ligne arrière du terrain au lieu de 2 mètres. Afin de rendre conforme l'implantation du système de filtration et du chauffe-eau au règlement de zonage n° URB 300.
3	Adresse civique :	30 rue Mousseau
	Numéro de cadastre :	2 049 451
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none">• Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement empiétant de 1,63 mètres en façade du bâtiment principal alors que le règlement ne l'autorise pas. Afin de rendre conforme le stationnement au règlement de zonage n° URB 300.

Toute personne intéressée par les demandes pourra se prononcer lors de cette séance.

DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 28^e jour du mois septembre 2022.



Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière et Responsable
de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels



CERTIFICAT DE PUBLICATION

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville de Coteau-du-Lac, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis public, portant sur les demandes de dérogations mineures, conformément à la loi, en affichant et en publiant dans un journal une copie de cet avis, à chacun des endroits suivants :

- Journal Saint-François, édition du 28 septembre 2022;
- Sur le babillard de l'hôtel de ville et le site Internet le 28 septembre 2022.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Coteau-du-Lac, ce 28 septembre 2022.

Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière et Responsable
de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels